

CONSULTING

Dossier d'Autorisation
Environnementale Unique –
Installation d'élevage de volaille
Saint-Esprit 97 270

—
PJ n°2 – Eléments graphiques

Vérification des documents IMP411

Numéro du projet : 22MAG079

Intitulé du projet : Dossier d'autorisation environnementale unique du projet –Installation d'élevage de volaille-Saint-Espirit (97270)

Intitulé du document : PJ 2 – Eléments graphiques

Version	Rédacteur NOM / Prénom	Vérificateur NOM / Prénom	Date d'envoi JJ/MM/AA	COMMENTAIRES Documents de référence / Description des modifications essentielles
1	BUSSIERES Anaëlle	FAVRE Laure	26/01/2024	Version initiale

Sommaire

1.....P.J. n°2 – Eléments graphiques	2
--	---

Table des illustrations

Figure 1: Aires d'étude	3
Figure 2: Présentation du site	4
Figure 3: Plan des abords	5

1. P.J. N°2 – ELEMENTS GRAPHIQUES

Pour les installations visées par la procédure de l'Autorisation environnementale, le paragraphe 7 de l'article R.181-13 du Code de l'environnement précise que le dossier de demande d'autorisation doit comporter une pièce contenant les éléments graphiques, plans ou cartes utiles à la compréhension des pièces du dossier.

La présente pièce-jointe « **Pièce-jointe n°2 – Eléments graphiques** » inclut le plan masse du projet.

De manière générale, les éléments graphiques permettant d'optimiser la compréhension du dossier constituent les cartographies, plans et autres éléments graphiques présentés dans les différentes pièces-jointes du Dossier d'Autorisation Environnementale Unique. C'est plus particulièrement le cas des éléments graphiques figurant dans le corps des rapports et annexes respectives des pièces-jointes listées ci-après :

Pièce-jointe n°1 – Plan de situation 25 000^e ;

Pièce-jointe n°4 – Etude d'impact environnementale ;

Pièce-jointe n°48 – Plan d'ensemble.

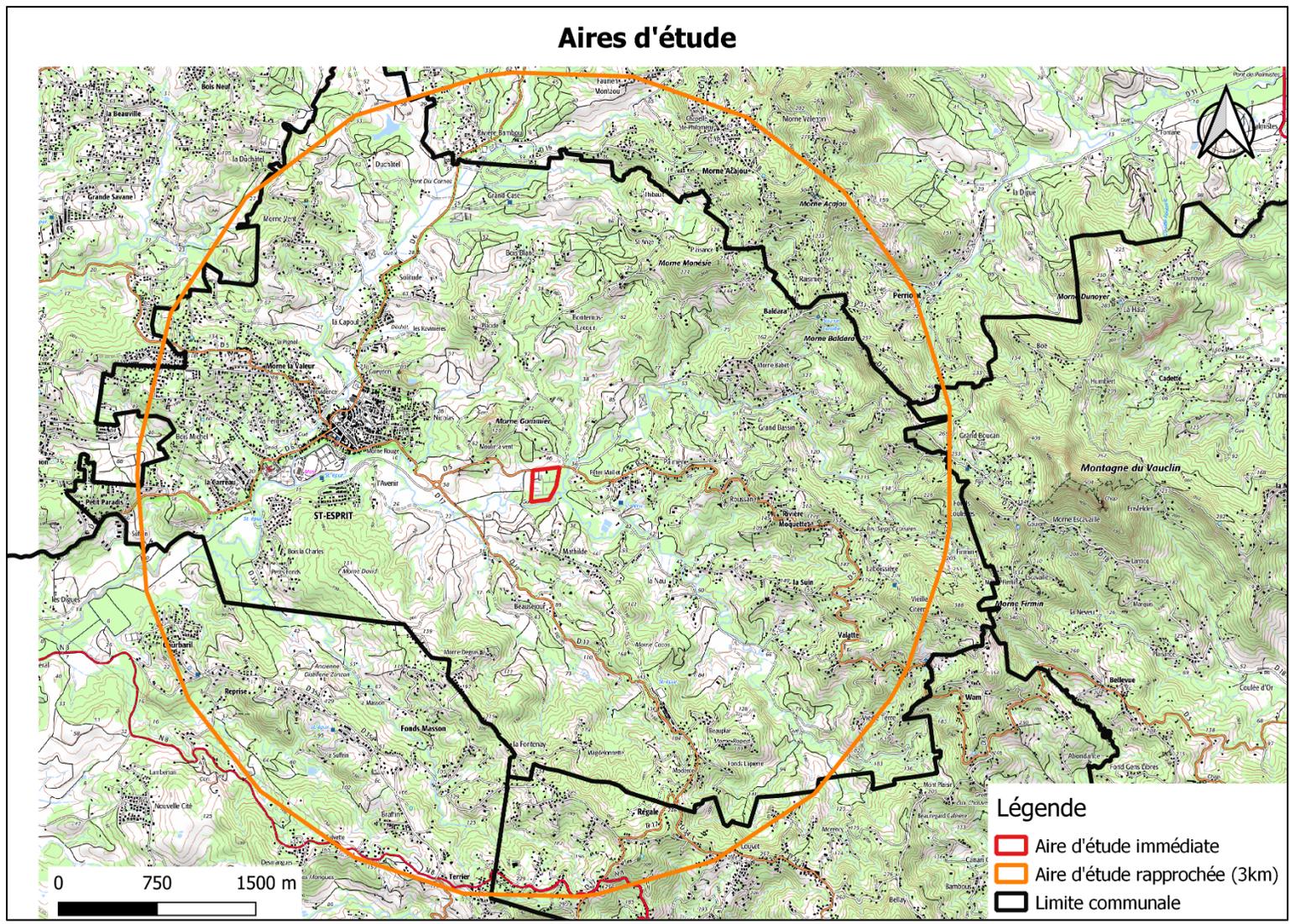


Figure 1: Aires d'étude

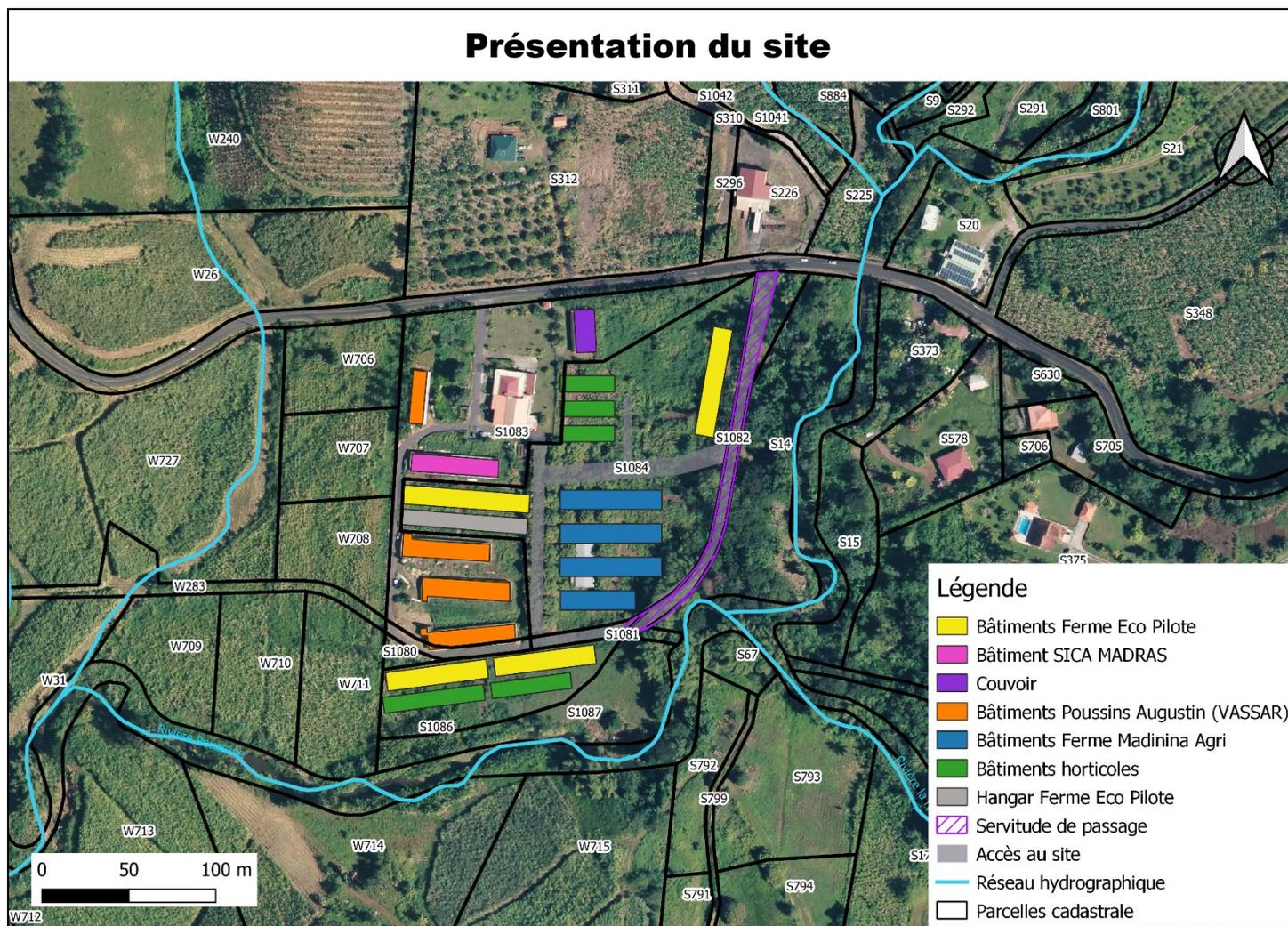


Figure 2: Présentation du site

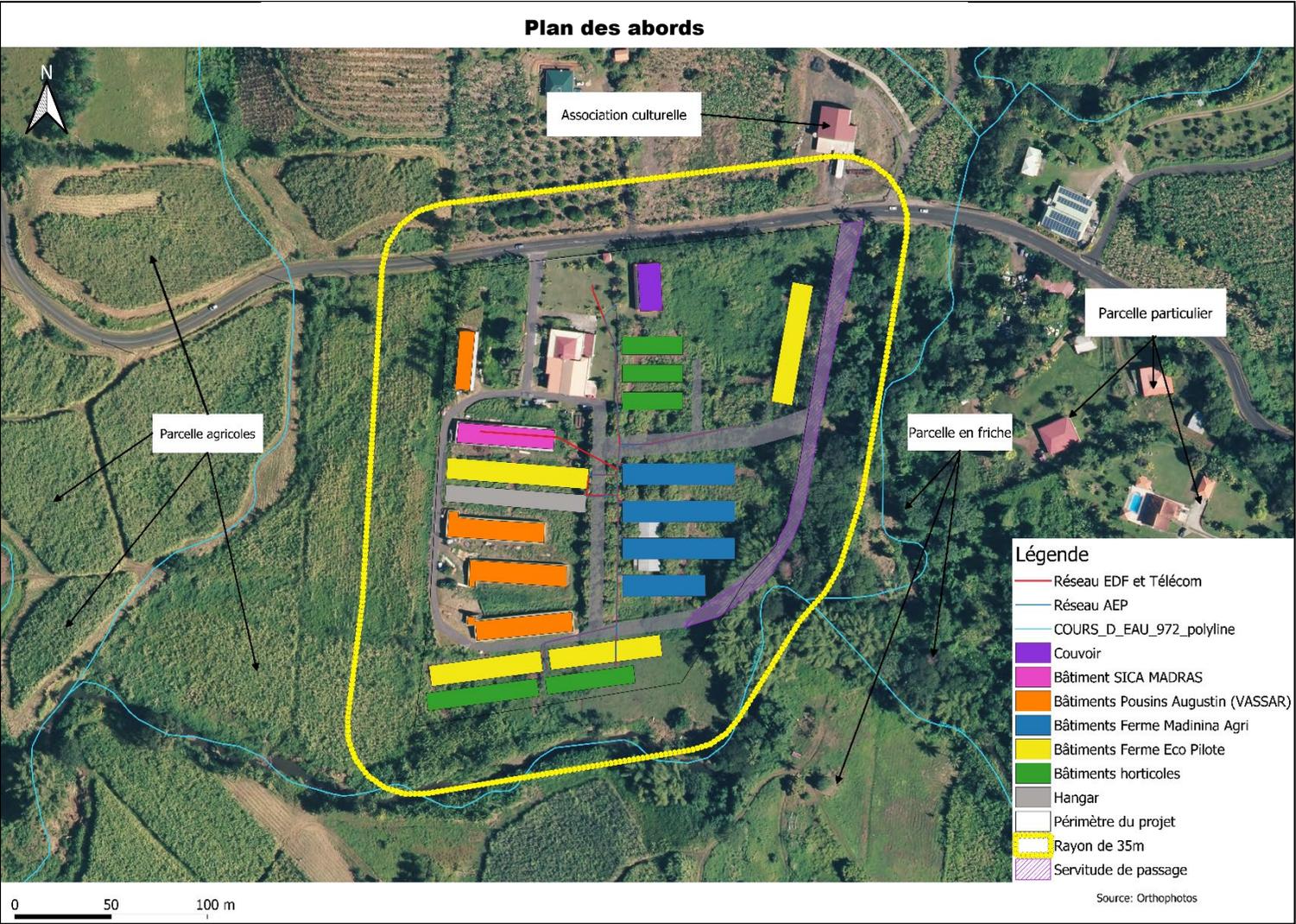


Figure 3: Plan des abords